



PORT GRIMAUD Le 05 avril 2024

REGIME DE LIVRAISON
REGLES A RESPECTER

Application stricte de ces directives

*Les **VEHICULES UTILITAIRES** ET **CAMIONNETTES** de livraisons dont le PTAC est inférieur à 3,5T **sont autorisés à livrer tous les jours de 07h à 19h, SAUF LES JEUDIS ET DIMANCHES (jours de marché) ou ils sont autorisés à partir de 15h00 jusqu'à 19h00.**



Exemples : type « Renault Express, Renault Kangoo, Renault Master, Citroën J5, Mercedes Vito » ...

*Les **CAMIONS** de livraisons (appelés Poids lourds dont le PTAC est compris entre 3,5 et 10T), **sont autorisés à livrer tous les jours, de 07h à 12h, SAUF LES JEUDIS ET DIMANCHES (jours de marchés) ou ils sont interdits toute la journée.**



Camions uniquement le matin.